

Réunion du 27 avril 2010

L'an deux mil dix, le vingt sept avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire

Date de convocation : 15 avril 2010

Présents : Messieurs JEUDY, BARRET, AUGENDRE et LABBE. Mesdames DESNAUDS, GRANSEIGNE, LAMARTINE, TOURRET, VEDRINE, DUBOIS et MERITET.

Excusés : Madame SOURIOUX, Messieurs DETOURBET, LEMMET et PERRIER.

Madame Yvette MERITET a été élu secrétaire de séance

.....

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Renouvellement de l'adhésion à 1-2-3 Bocage

Monsieur Perrier a donné pouvoir à Melle Granseigne, Monsieur Detourbet a donné pouvoir à M. Jeudy, Mme Sourieux a donné pouvoir à Mme Lamartine pour voter en leur lieu et place pour la présente délibération.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait délibéré le 28 avril 2009 pour l'adhésion à 1-2-3 Bocage en précisant que la décision était validée pour un an.

Il expose les arguments pour le renouvellement de cette adhésion : de nombreuses actions efficaces sont lancées, l'association est locataire de la commune pour 1 800 € par an, c'est une personne compétente qui en est à la tête et qui est venue habiter la commune avec sa famille. Le centre social ne peut pas continuer sans l'adhésion de la commune du Montet alors qu'il est en plein essor, que ses actions donnent satisfaction à la population et que tout le travail accompli porte ses fruits. Il propose donc de valider l'adhésion à 1-2-3 Bocage sans la limiter dans le temps.

Il donne la parole au conseil municipal. Monsieur Barret explique qu'il est contre cette adhésion car elle fait double emploi avec l'existence même de la communauté de communes Bocage Sud.

Le conseil municipal procède au vote à bulletin secret. La question est : souhaitez-vous le renouvellement de l'adhésion à l'association 1-2-3 Bocage sans limitation de durée ?

votants : 14 (11 présents + 3 pouvoirs)

nombre de bulletins : 14

oui : 9

non : 5

L'adhésion à l'association 1-2-3 Bocage est renouvelée, à la majorité, sans limitation de durée.

Site internet

Monsieur Augendre suggère que la mise à jour du site internet soit réalisée avec la collaboration de Sylvain Clair de la communauté de communes Bocage Sud.

Dans un premier temps, une réunion est fixée le samedi 22 mai à 9 heures avec Monsieur Rives, concepteur du site, Monsieur Augendre et Madame Lamartine.

.../...

Versement anticipé du FCTVA

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2010 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2009 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2010.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfecture constateront, au 1er trimestre 2011, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2010.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008, soit 222 212 € ;

Décide d'inscrire au budget de la commune du Montet 286 412 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 28,9 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'état ;

Autorise le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune du Montet s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

Maison de retraite

Monsieur Nivet, Directeur, prendra ses fonctions le 1er juillet. L'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre va être lancé.

Journal municipal

La prochaine parution est fixé au 20 juillet.

Questions diverses

Le conseil municipal n'est pas intéressé par la proposition de Monsieur Jean-Pierre Brun qui propose de vendre sa maison à la commune. Il faudrait peut-être en faire la proposition à la communauté de communes.

Le plan d'aménagement devant l'école suite au déplacement de l'abri-bus prévu par le Conseil Général pour l'accès handicapés est approuvé par le conseil municipal.

Les prochaines permanences à la Mairie du Montet, de Jean Mallot, Député, sont fixées le 4 mai et le 6 juillet.

.../...

IFI 03 adresse ses remerciements à la commune du Montet pour le versement d'une subvention pour un apprenti qui habite Le Montet, scolarisé dans leur établissement.

Une permanence d'un contrôleur des impôts pour aider à remplir les déclaration de revenus aura lieu le 11 mai prochain.

La mairie du Theil informe qu'elle va procéder au recrutement de deux adjoints techniques territoriaux à temps non complet le 1er septembre prochain pour travailler à l'école, garderie périscolaire et ménage.

Pour le défilé du 8 Mai, c'est Madame Cano-Pérez qui déposera la gerbe ; elle est née le 8 mai 1945. Le diplôme d'honneur des combattants de l'armée française 1939-1945 sera remis à Monsieur André Thévenin. Monsieur Charles Lafay et Madame Jeanne Depresle sont également destinataires de ce diplôme mais en raison de leur état de santé, il ne leur sera pas remis le 8 mai mais à une autre date convenue avec leurs familles.

Le contrat de location du copieur de l'école étant arrivé à son terme, il sera acheté pour un montant de 60 €. Il est encore en très bon état.

L'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la rue du faubourg Saint-Pourçain et du parking de la poste va être publié le 3 mai. Les offres pourront être déposées jusqu'au 25 mai. L'analyse des offres se fera avec la commission d'appel d'offres, le 27 mai à 14 heures. Le choix du maître d'œuvre sera validé par le conseil municipal. L'ATDA apportera l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 1er juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.